



*Vous créez votre  
entreprise agricole*

*Vous cessez votre  
activité*

*Vous êtes élu d'une  
collectivité locale*

## *CHARTRE ARDÉCHOISE POUR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE*

*Une ambition partagée : des agriculteurs  
porteurs de projets et créateurs de richesses*



## SOMMAIRE

Édito	2
Les éléments qui conduisent à la révision de la Charte	4
Les orientations de la Charte	4
Les 6 axes : finalité, ambitions, actions	5
Axe 1 : les porteurs de projets	6
Axe 2 : les cédants	7
Axe 3 : le foncier	8
Axe 4 : les filières	9
Axe 5 : les territoires	10
Axe 6 : la communication	11

## ÉDITO



Jean-Luc FLAUGERE  
Président de la Chambre  
d'agriculture de l'Ardèche



Benoit CLARET  
Élu de la Chambre d'agriculture de  
l'Ardèche en charge de  
l'Installation-Transmission

*Ardèche, Terroir d'économie agricole,  
Ardèche, département désormais au patrimoine  
mondial de l'Unesco avec la Grotte ornée du Pont  
d'Arc,*

*Ardèche, département riche en projets, avec des  
agricultrices et des agriculteurs qui y vivent, qui  
s'engagent localement, qui arrivent à concilier  
projets de vie et projets professionnels, des  
opérateurs économiques et des filières agricoles  
qui offrent des possibilités de développement sur  
nos territoires...*

*Ardèche, terre de contrastes...  
Voilà le décor de notre problématique.*

*L'Agriculture tient une place importante dans  
ce département. Elle joue un rôle majeur sur le  
territoire ardéchois, avec des agricultrices, des  
agriculteurs porteurs de projets et créateurs de  
richesse. Et c'est bien là l'ambition de la Charte  
ardéchoise pour le renouvellement des générations  
en agriculture.*

A la Chambre d'agriculture, nous avons fait de la création – transmission d'entreprise une priorité pour assurer le renouvellement des générations en agriculture et par là-même l'avenir de l'économie agricole de l'Ardèche.

La précédente charte départementale « Paysan en Ardèche : une ambition partagée pour notre territoire » a été signée le 23 janvier 2004.

A l'occasion de ses 10 ans, et à la demande des Jeunes agriculteurs, les organisations professionnelles agricoles et les acteurs de la création-transmission d'entreprise ont décidé de lancer un travail de réflexion sur cette charte départementale.

Suite au lancement officiel des travaux le 28 mai 2014, chaque partenaire a pu s'investir dans l'analyse et la production d'idées pour construire la nouvelle Charte « 3ème génération ». Il s'agit d'un travail participatif qui a mobilisé de nombreux acteurs de la création-transmission d'entreprise, rassemblant les analyses, idées, contributions et engagements des différents partenaires pour le renouvellement des générations en agriculture sur nos territoires.

La Charte permet d'agir ensemble, dans la même direction, le même objectif de renouvellement des générations en agriculture sur le département, en renforçant nos liens, en concentrant nos énergies et nos idées autour de 6 axes : les porteurs de projets, les cédants, le foncier, les filières, les territoires et la communication pour donner envie de devenir agriculteur et avoir un message commun porté par tous, une ambition partagée.

La Charte s'inscrit en complément de la politique d'Installation-Transmission conduite par l'État, l'Europe, la Région, le Département.

Nous voulons tous œuvrer pour assurer un renouvellement sur les filières et les territoires, nous voulons des installations viables et vivables, durables et transmissibles.

Nous, profession, élus locaux, partenaires techniques, administratifs, financiers, partenaires territoriaux, avons pour ambition de réussir ce pari en nous engageant ensemble sur les six axes de la Charte.

Nos ambitions sur chaque axe, nous voulons les atteindre, nos actions, nous voulons les mener pour et au service des cédants et porteurs de projets qui s'investissent pour renforcer, faire évoluer l'agriculture et faire vivre nos territoires.

Nous, signataires, avons l'ambition et la volonté de réussir.

Nous, signataires, faisons de cette Charte, un axe fort pour l'avenir de l'agriculture en Ardèche, pour l'avenir de notre département.

Jean-Luc FLAUGERE

Benoit CLARET

# LES ÉLÉMENTS QUI CONDUISENT À LA RÉVISION DE LA CHARTE

- L'évolution des actions, de nouveaux outils mis en place sur la création-transmission d'entreprise :
  - Évaluation des compétences et Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) pour les porteurs de projets.
  - Mise en place de Comités Locaux Installation (CLI) sur les territoires.
  - Étude installation menée en 2011 ayant permis de dresser un état des lieux et d'identifier les facteurs de réussite des créations - reprises d'exploitations agricoles.
  - Mise en place d'un Point Accueil Transmission (PAT).
  - Évolution de la politique Installation-Transmission (assises et Loi d'avenir), ainsi que des missions de service public...
- Le contexte ardéchois où de nombreuses filières misent sur le renouvellement des générations (besoins supérieurs à l'offre), et le souhait que la Charte soit en adéquation avec les besoins des filières sur les territoires, avec une activité rémunératrice.
- Une baisse du nombre d'agriculteurs, un nombre important d'agriculteurs proches de la retraite qu'il serait important d'accompagner pour cesser leur activité dans de bonnes conditions voire transmettre.
- Un lien entre installation et transmission à renforcer, le besoin d'anticiper l'acte de transmission.
- La volonté de travailler ensemble avec les partenaires du département, dans le même objectif de renouvellement des générations sur les filières et les territoires.

Mais aussi des actions, des outils pertinents qui ont fait leurs preuves lors des deux précédentes Chartes et qui nécessitent d'être reconduits (Point Accueil Installation, référent unique pour le porteur de projet...).

## LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE

- Accueillir, former, accompagner tous porteurs de projets, sur des exploitations viables, vivables et transmissibles pour répondre durablement aux besoins de la société, participer à la production de biens de qualité (produits, espaces, terroirs...).
- Favoriser, anticiper et accompagner la transmission pour renouveler l'agriculture ardéchoise.
- Préserver et structurer le foncier agricole pour dynamiser le développement de nos territoires.
- Favoriser l'engagement des filières dans des dynamiques de projets pour développer l'activité économique de nos territoires.
- Construire une communication positive, offensive portée par l'ensemble des partenaires, force du renouvellement des générations en agriculture.

**Un renouvellement assuré par filière et par territoire avec des installations viables et vivables**

Des installations sur tous les territoires pour assurer un équilibre création/départ et ainsi dynamiser l'agriculture

Axe 1 :  
Les Porteurs  
De Projets

Accompagner tous cédants à passer de l'acte de cessation à l'acte de transmission pour une transmission et une (ou des) installation(s) réussie(s)

Axe 2 :  
Les Cédants

Axe 3 :  
Le Foncier

Préserver un foncier à vocation agricole disponible au service de la création-reprise d'entreprise en agriculture

## 6 AXES

Axe 4 :  
Les Filières

Des filières « moteurs » et « acteurs » de l'Installation -Transmission pour une agriculture dynamique et rémunératrice sur les territoires

Axe 5 :  
Les Territoires

Des territoires engagés sur le Renouveau des Générations en Agriculture, en adéquation avec la politique « Installation-Transmission » du département

Axe 6 : La  
Communication

Promouvoir et valoriser le Renouveau des Générations en Agriculture pour une agriculture ardéchoise dynamique et forte, indispensable à la vie de nos territoires

# LES PORTEURS DE PROJETS

*Des installations sur tous les territoires pour assurer un équilibre création/départ et ainsi dynamiser l'agriculture.*

## AMBITIONS

Des porteurs de projet formés, des compétences en adéquation avec leur projet  
Des installations identifiées, des porteurs de projet accompagnés  
Des projets viables, vivables et transmissibles

## ACTIONS

**Une porte d'entrée unique : le Point Accueil Installation** (accueil, orientation, information de tous porteurs de projet, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la Charte).

Encourager l'approfondissement des compétences

- Rendre incontournable l'évaluation des compétences pour construire un parcours de professionnalisation adapté au projet du candidat, à son expérience et ses compétences (PPP).
- Affirmer l'intérêt de se former pour devenir chef d'exploitation, au stade de l'idée ou du projet et promouvoir les stages en exploitation pour l'acquisition de pratiques et l'ouverture sur d'autres modes de conduite d'exploitation, stages reprise (en envisageant de l'élargir au cadre familial), contrats de génération adaptés aux cas de reprise d'exploitations agricoles...

Favoriser l'intégration des porteurs de projets dans un réseau professionnel, en lien avec les aspects techniques, « vie du territoire », filières...

- Donner l'opportunité au porteur de projet de pouvoir bénéficier d'un tuteur / parrain.
- Proposer des journées d'informations techniques par filière, par thématique (ex : sanitaire, ...).
- Informer le porteur de projet sur les outils – réseaux locaux professionnels type CUMA, service de remplacement, groupement d'employeurs, réseaux d'irrigation, outils collectifs...
- Informer, au niveau local, les partenaires de la Charte, avec l'accord du porteur de projet.

Faciliter les démarches à la création d'entreprise

- Proposer des lieux d'informations multi-structures rassemblant, en un même jour, un même lieu, l'ensemble des interlocuteurs appropriés.

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet

- Par un accompagnement personnalisé avec un conseiller référent :
  - en amont de la création-reprise pour étudier la faisabilité du projet, selon une approche globale de l'entreprise, en fonction du projet professionnel et du projet de vie du candidat,
  - dans les premières années d'installation.
- Valoriser l'existence d'un réseau (réfèrent technique, professionnel, tuteur, parrain) :
  - pour épauler le jeune et le conseiller dans la préparation / formalisation du projet,
  - pour favoriser l'intégration locale, éviter l'isolement.
- Enrichir l'étude de faisabilité, de viabilité du projet, d'une prise en compte des risques (assurances, indicateurs, ...), des conditions de travail, des aspects emploi, urbanisme, habitat, social... et faire en sorte que le porteur de projet puisse avoir avec le cédant une approche économique de l'exploitation à reprendre.
- Informer le porteur de projet sur les éléments juridiques de l'assise foncière.
- Informer le porteur de projet sur « l'accompagnement Charte » des partenaires.

Renforcer le lien entre création et transmission d'entreprise ; renforcer le Comité Technique Installation Transmission (CTIT), instance professionnelle de consultation ; partager les informations entre partenaires.

Accompagner tous cédants à passer de l'acte de cessation à l'acte de transmission pour une transmission et une (ou des) installation(s) réussie(s).

## AMBITIONS

Anticiper, favoriser et accompagner la transmission des cédants pour conserver et/ou créer un potentiel d'installation

Cœuvrer pour une transmission favorable au cédant et au repreneur



## ACTIONS

Une porte d'entrée unique : le Point Accueil Transmission (accueil, orientation, information... de tous cédants potentiels – fin de carrière ou reconversion, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la Charte).

### Renforcer le repérage, la sensibilisation des cédants

- Entretenir un lien avec l'environnement local (Comités Locaux Installation, collectivités,...) pour favoriser le recensement des futurs cédants.
- Travailler avec les filières pour établir un état des lieux, repérer et sensibiliser les cédants.
- Comités Locaux Installation, collectivités, Organisations Professionnelles Agricoles, partenaires... s'engagent sur le recensement des cédants, l'orientation vers les outils départementaux pour enrichir le répertoire départemental des cédants (regrouper l'information en un seul endroit pour gagner en efficacité, dans l'intérêt des cédants et des repreneurs).
- Enrichir le Répertoire Départemental Installation (RDI) via un travail auprès des propriétaires fonciers non agriculteurs : identification des surfaces à vocation agricole qui pourraient être cédées à un porteur de projet.

### Faciliter les démarches de cessation et transmission d'entreprise

- Proposer des lieux d'informations multi-structures rassemblant, un même jour, l'ensemble des interlocuteurs appropriés.
- Promouvoir les outils permettant de rechercher un repreneur et de transmettre dans de bonnes conditions : RDI, stage reprise d'exploitation...
- Rendre ces outils disponibles, accessibles, clairement identifiés.
- Mettre en relation cédants et repreneurs, innover dans cette mise en relation (dont web, réseaux sociaux...).

Accompagner les agriculteurs en fin de carrière ou en phase de reconversion dans leur projet de cessation d'activité et de transmission de leur exploitation : appui sur les plans humain, juridique, fiscal, social..., préparation à la retraite...

# LE FONCIER

Préserver un foncier à vocation agricole disponible au service de la création-reprise d'entreprise en agriculture.

## AMBITIONS

Du foncier disponible sécurisé et pérennisé

Des cédants « pro actifs » dans le maintien et la mobilisation du foncier

Une politique d'accompagnement financier offensive déliée de toute spéculation

## ACTIONS

### Intervenir sur le foncier

- Proposer de nouvelles formes d'appui local : mobilisation, stockage et portage de foncier, aménagement, restructuration...
- Analyser et proposer de nouvelles formes de mise à disposition (bail de carrière avec un terme,...).
- Identifier des zones prioritaires / territoires « clés » du département (ex : zones avec peu d'installations).
- Sensibiliser sur l'obligation d'entretien minimum des terrains : lien avec les municipalités.
- Mobiliser les élus sur les outils mis en place par des politiques locales (Périmètre Agricole Et Naturel -PAEN-, Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone péri-urbaines -PANDA-...), les inviter à intégrer l'activité agricole dans leurs réflexions relatives à la planification (urbanisme, gestion du foncier...).

Encourager la mise en place de dispositifs locaux de veille foncière au travers des CLI

- Changement de nature des surfaces, surfaces incultes, surfaces libérées..., limiter les déclassements, éviter les démantèlements, favoriser la restructuration...

Sensibiliser, conseiller pour optimiser l'utilisation du foncier, y compris en amont des autorisations d'exploiter

Sensibiliser, informer sur les questions d'urbanisme dans les projets de création d'entreprise, pour anticiper et lever d'éventuels blocages (réalisation de bâtiments agricoles, habitation du futur agriculteur,...).

Encourager l'organisation et les échanges entre les acteurs de la charte concernés par les questions d'urbanisme sur les territoires (personnes publiques associées dont le Département, Mairies, SAFER, DDT,...).



# LES FILIÈRES

Axe 4

Des filières « moteurs » et « acteurs » de l'Installation-Transmission pour une agriculture dynamique et rémunératrice sur les territoires.

## AMBITIONS

Développer, accompagner et organiser le potentiel de production  
Veiller à l'équilibre des filières et aux modes de commercialisation  
Renforcer et développer la valeur économique de nos exploitations  
Permettre aux filières d'offrir une activité rémunératrice et valorisante

## ACTIONS

Ecouter, identifier les besoins des opérateurs économiques

Organiser une veille locale

Accompagner les filières présentant un potentiel de développement et de création d'entreprise (producteurs, porteurs de projet, cédants, acteurs économiques sur toutes filières - production agricole, accueil touristique...)

- Connaître les filières, leurs enjeux, diagnostics de filière, multi-filières.
- Organiser la rencontre des acteurs des filières sur les territoires (collectivités, Comités Locaux Installation,...), mettre en avant le poids et le rôle des filières sur un territoire.

- Favoriser le lien avec les diagnostics fonciers agricoles existants ou en cours.
- Mettre en œuvre des actions pour répondre aux besoins de développement des filières.

Maintenir, développer les outils collectifs, lien avec les collectivités.

Mettre en avant l'image «Ardèche»

- Mettre en place des identifications géographiques pour sécuriser l'approvisionnement.
- Encourager les initiatives de valorisation locale.



# LES TERRITOIRES

Des territoires engagés sur le Renouveau des Générations en Agriculture, en adéquation avec la politique « Installation-Transmission » du département.

## AMBITIONS

Concertation activée et renforcée sur tous les territoires en lien avec l'ensemble des outils départementaux

Accueil positif et assumé de l'ensemble des porteurs de projets dans nos territoires et outils collectifs  
Optimiser les atouts (filières, potentiel agricole, collecte, outils collectifs...) d'un territoire au service de la création d'entreprise

Veiller à l'équilibre des filières et aux modes de commercialisation

## ACTIONS

Mettre en avant et promouvoir les outils collectifs type services de remplacement, CUMA, points de vente, ateliers collectifs... présents sur les territoires ainsi que les services de proximité, les filières



Identifier et analyser des zones prioritaires ou territoires « clés » du département en terme de création-transmission d'entreprise

Renforcer et développer le rôle des CLI

- Renforcer le lien essentiel avec les outils départementaux : Point Accueil Installation et Point Accueil Transmission.
- Préciser les mission et rôles de chacun.
- Encourager la formation des membres, informer les élus sur les outils et procédures foncières favorisant l'installation, prendre en compte les problématiques eau, urbanisme, habitat...
- Créer des liens avec les filières à enjeux.
- Favoriser l'intégration des porteurs de projets dans les outils collectifs du territoire.
- 1 CLI sur toutes les zones du territoire.

Travail local avec les communes, communautés de communes et tout programme favorisant l'accueil d'actifs, rôle des élus locaux dans la communication, sensibilisation et dans la remontée d'informations sur les cédants, les exploitations, les surfaces libres au Répertoire Départemental Installation (RDI).

Enrichir le RDI via un travail auprès des propriétaires fonciers non agriculteurs

- Identification des surfaces à vocation agricole qui pourraient être cédées à un porteur de projet.

*Promouvoir et valoriser le Renouveau des Générations en Agriculture pour une agriculture ardéchoise dynamique et forte, indispensable à la vie de nos territoires.*

## AMBITIONS

Donner envie de devenir agricultrice - agriculteur

Donner envie de transmettre

Avoir un message offensif, positif et commun porté par tous (élus, professionnels, agriculteurs, ...)

## ACTIONS

Construire une communication partagée, commune, renvoyant vers les outils reconnus du Département et de la Région, relier nos outils de communication

Mettre en place une communication adaptée aux publics concernés : grand public, porteurs de projets, agriculteurs en place et cédants

- Proposer aux élus locaux de communiquer sur chaque installation (comme pour un commerce).
- Proposer une communication auprès des collectivités (accueil d'actifs agricoles).
- Communiquer sur les possibilités des filières.
- Mettre en place une communication croisée inter-consulaire (agriculture, artisanat, agroalimentaire).
- Innover dans les formes de communication pour s'adapter au public potentiel (nouvelles technologies type salons virtuels création-transmission d'entreprise, réseaux sociaux...).

Communiquer sur la Charte, la « faire vivre »

- Chaque partenaire s'approprie et communique sur les orientations et actions des 6 axes de la Charte.
- Des comités pléniers et groupes techniques permettront d'assurer l'avancement et l'opérationnalité des actions, le suivi et l'évaluation de la Charte.

[www.deveniragriculteur.fr](http://www.deveniragriculteur.fr)



# DES PARTENAIRES QUI S'ENGAGENT



23 Juin 2015